



Etat des lieux en départ

Par **claire**, le **30/04/2012** à **23:34**

Bonjour,
aujourd'hui, j'ai fait l'état des lieux pour le départ de mon logement
mon propriétaire veut que je repeigne la cuisine (!), le séjour qui doit
faire 12 m² et ma chambre 9m² et comme si ça ne suffisait pas il veut que je retapisse les 2
autres chambres et le couloir ! N'est ce pas abusé
car cela fait 6 ans que j'y habite : n'y a t'il pas des usures du temps ?? j'ai repeint le séjour, les
portes du couloir et le plafond de la salle de bain il y a 2 ans !
Suis-je obligée de payer tout ça!!
j'ai rendu les clés et aucun accès au logement
DONNEZ MOI VITE UNE REPONSE MERCI
Claire

Par **cocotte1003**, le **01/05/2012** à **05:36**

Bonjour, c'est en comparant les états des lieux d'entrée et sortie) que les choses se décident.
L'appartement doit être rendu dans le même état qu'il vous a été remis, l'usure étant à la
charge du bailleur mais pas les dégradations (trous, taches...), ni les excentricités (couleur
fluo, plafond noir....). Si vous n'avez pas fait d'état des lieux d'entrée, le logement vous a donc
été remis en bon état, cordialement